

EDITORIAL

UN AUTOMNE PALPITANT

La seconde moitié de l'année est traditionnellement pour ACTARES plutôt introvertie, le calendrier n'étant plus rythmé par les assemblées générales des entreprises. En 2005 pourtant, l'actualité nous a mis à l'épreuve au mois d'août déjà, par le sondage de Nestlé auprès de ses actionnaires. Après trois jours, les recommandations d'ACTARES étaient publiées, permettant à nos membres de tenir le délai de réponse extrêmement court. Au-delà de la péripétie, nous observons avec satisfaction une nouvelle attitude de la multinationale veveysane. Changement de culture ou opération ponctuelle? L'avenir nous le dira.

L'affaire Swisscom marque la fin de l'automne. Dans ce cas atypique, où ce n'est pas la direction d'une société qui est en cause mais l'actionnaire de référence, ACTARES défend le bon gouvernement d'entreprise et le respect des règles, seule garantie pour les actionnaires d'exprimer leur point de vue. La désinvolture affichée par le Conseil fédéral, la plus haute institution du pays, nous a causé surprise et déception. Ce dossier conserve toute son actualité.

En filigrane, nous avons pu nous réjouir de l'amélioration de notre visibilité médiatique. Nos prises de position sont régulièrement répercutées par les journaux les plus sérieux ainsi que par les agences de presse.

Au plan interne, d'importants jalons ont été posés. Les lignes directrices dont ACTARES s'est dotée pour l'exercice des droits de vote des actionnaires sont sous toit et présentées dans le présent numéro. Le Comité a défini les priorités thématiques pour 2006, exposées lors de notre assemblée générale. L'équilibre financier de l'association a été consolidé grâce au partenariat noué avec la fondation GlobalLokal.

ACTARES ne néglige pas son travail de questionnement et de recherche d'informations. Le dialogue avec les entreprises se poursuit, des contacts continuent d'être pris, parfois avec un accueil favorable, parfois moins. Pour certaines d'entre elles, beaucoup de chemin reste à parcourir et notre action est plus que jamais nécessaire.

ADRESSES

ACTARES
Postfach, CH-3000 Bern 23
Tel. 031 371 92 14
Fax 031 371 92 15
E-Mail: info@actares.ch
PC: 17-443 480-3

www.actares.ch

CP 171, CH-1211 Genève 20
Tél. 022 733 35 60
Fax 022 733 35 80
E-Mail: secretariat@actares.ch
CCP: 17-443 480-3

SOMMAIRE

EDITORIAL: UN AUTOMNE PALPITANT	1
LIGNES DIRECTRICES D'ACTARES POUR LES VOTES EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ENTREPRISES	2
SWISSCOM N'APPARTIENT PAS AU CONSEIL FÉDÉRAL	3
RÉVOLUTION CULTURELLE CHEZ NESTLÉ?	4
ACTARES A CINQ ANS	4
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2005 D'ACTARES	5
«ÉVASION FISCALE» PAR RÉDUCTION DE CAPITAL?	6
HUMEUR: SUBVENTIONNONS LA CHIMIE ET LES PHARMAS	6
FAIR TRADE FAIR	7
PRÉCIEUX SOUTIEN PAR GLOBALLOKAL	7
NOTE DE LECTURE: ATTAC CONTRE L'EMPIRE NESTLÉ	7
EXONÉRATION FISCALE DES CONTRIBUTIONS À ACTARES	8
DOMAINE PUBLIC	8
DÉLÉGUEZ VOS DROITS DE VOTE	8
IMPRESSUM	8

LIGNES DIRECTRICES D'ACTARES POUR LES VOTES EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ENTREPRISES

Introduction

Les membres d'ACTARES peuvent confier leurs droits de vote à ACTARES. D'autre part, ACTARES dispose des droits liés aux actions qu'elle possède. Dans l'exercice des droits de vote ACTARES se laisse guider par les principes définis dans sa charte et dans le préambule de ses statuts.

Au cas où ACTARES ne peut pas participer elle-même à une assemblée générale, la procédure suivante est appliquée, aussi bien pour

ses propres droits de vote que pour ceux qui lui ont été confiés:

- soit ACTARES délègue les droits de vote avec les instructions correspondantes à la représentante indépendante ou au représentant indépendant,
- soit ACTARES délègue les droits de vote à une autre association ou une organisation qui poursuit des buts similaires.

Lignes directrices de vote

1. ACTARES vote par OUI ou par NON. Dans la mesure du possible, il n'y a pas d'abstention. Si toutefois il devait y avoir abstention, elle devra être motivée.

2. Si le rapport annuel et les comptes manquent manifestement de transparence, ACTARES s'estime en droit de les refuser.

De même, si les informations de l'entreprise concernant la durabilité et les aspects sociaux et environnementaux sont considérés comme très insuffisantes, ou dans le cas d'absence d'information de ce type, ACTARES peut refuser le rapport annuel.

Si la gestion de l'entreprise ne respecte manifestement pas les dimensions sociale, écologique et économique du développement durable, ainsi que les principes fondamentaux des droits humains, ACTARES peut aussi refuser le rapport annuel.

3. Si ACTARES n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à des demandes formulées en cours d'année ou si les explications fournies lors de l'assemblée générale à des questions posées par des actionnaires sont jugées insuffisantes, ACTARES n'accorde pas la décharge au Conseil d'administration.

4. Si l'utilisation des profits générés par l'entreprise ne tient pas compte équitablement des intérêts des différentes parties prenantes, soit l'entre-

prise elle-même (investissements dans son propre développement), les collaboratrices et collaborateurs, les actionnaires, les consommateurs et consommatrices, les collectivités publiques en général, ACTARES peut refuser les propositions d'utilisation du bénéfice et de distribution des dividendes.

5. Si, lors des élections au Conseil d'administration d'une société, il n'est pas tenu compte de la nécessité d'assurer une répartition acceptable d'hommes et de femmes, ACTARES peut refuser les candidatures proposées. Cette prise de position sera explicitée.

ACTARES s'oppose au fait qu'une même personne exerce la présidence du Conseil d'administration et celle de la direction générale (CEO). Les élections au Conseil d'administration doivent être individuelles.

6. Lors de modifications statutaires, ACTARES veille à ce que les diverses propositions ne fassent pas l'objet d'un vote global.

7. ACTARES soutient toute proposition apte à renforcer le droit des actionnaires, notamment des actionnaires minoritaires. Le cas échéant elle fait des propositions allant dans ce sens.

Lignes directrices: commentaire

La question de savoir comment se prononcer au sujet des points soumis à vote lors des assemblées générales des entreprises s'est posée dès le début des activités d'ACTARES. Jusqu'ici, elle a été résolue en suivant les positions de vote de la Fondation Ethos, qui s'appuient sur des principes très détaillés et dont l'application exige un travail d'analyse conséquent.

Or, il s'est avéré que les positions d'ACTARES et celles d'Ethos ne coïncident pas forcément dans tous les cas. Le Comité a donc décidé d'élaborer ces lignes directrices correspondant aux objectifs de notre association qui complètent les règles usuelles de bonne gouvernance d'entreprise. Elles sont basées sur les statuts et la charte d'ACTARES.

Ces lignes, telles qu'elles apparaissent ci-dessus, sont le fruit de discussions du Comité, du Groupe éthique et de notre Assemblée générale 2005 ainsi que d'un premier essai d'application l'an dernier. Reste maintenant leur mise en oeuvre. La saison des assemblées générales 2006 comporte donc un nouveau défi. Le Comité se réjouit de pouvoir le relever et rendra compte de la manière dont il aura pu le faire.

SWISSCOM N'APPARTIENT PAS AU CONSEIL FÉDÉRAL

ACTARES estime que le comportement adopté par le Conseil fédéral fin novembre vis-à-vis de Swisscom viole grossièrement les principes du gouvernement d'entreprise. Son attitude compromet le service public et fait subir tant aux actionnaires minoritaires qu'aux contribuables une sévère perte de valeur. C'est pourquoi, dans cette affaire d'un type nouveau, nous avons exprimé notre position.

S'agit-il d'une tentative délibérée d'affaiblir financièrement l'Etat ou du sacrifice cynique de Swisscom sur l'autel de l'ambition personnelle ou partisane? Toujours est-il que le comportement du Conseil fédéral est une catastrophe en matière de gouvernement d'entreprise. Les canaux de dialogue prévus par la Loi et les statuts entre les dirigeants d'une société et ses propriétaires ont été court-circuités. Le recours à la place publique de la part de l'actionnaire majoritaire compromet la confiance, à commencer par celle du personnel, et la direction de Swisscom a perdu sa crédibilité. ACTARES a rappelé que les propriétaires des deux tiers du capital de Swisscom détenus par la Confédération sont les citoyennes et citoyens ainsi que les contribuables de ce pays, et en aucun cas les membres du Conseil fédéral. A ce titre, la discussion de fond sur l'éventuelle privatisation de Swisscom appartient au débat politique et doit, lui, se dérouler en toute transparence. La mission première de Swisscom reste de fournir le pays en

services de télécommunication de qualité pour tous, sans brader le bien commun. Toute opération financière ou boursière doit impérativement servir ce but. Pour ACTARES, le choix d'une économie durable est à ce prix.



Panne de communication entre le Conseil fédéral et Swisscom.

RÉVOLUTION CULTURELLE CHEZ NESTLÉ?

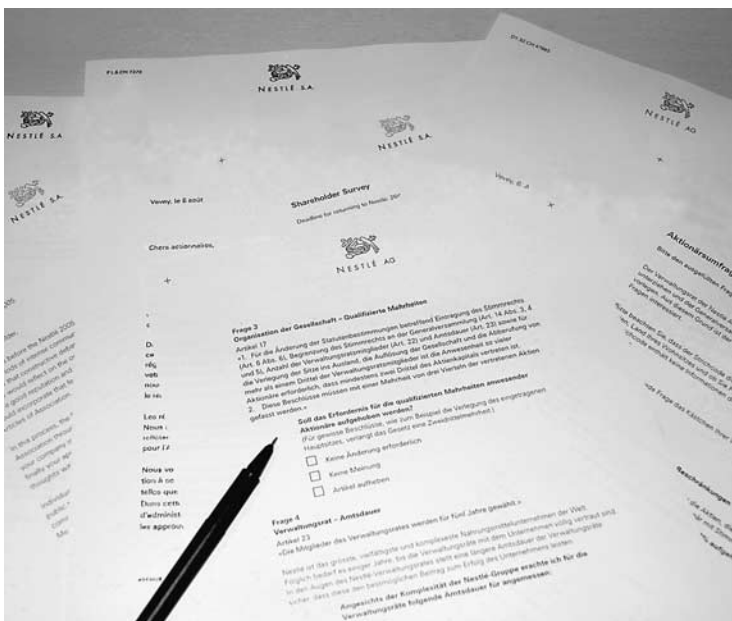
Les interventions répétées d'ACTARES et d'autres actionnaires auprès de Nestlé n'auront pas été vaines. Tirant les conséquences de l'Assemblée générale du 14 avril 2005, le Président et Directeur général Peter Brabeck a fait cet été un pas vers les actionnaires en leur envoyant un questionnaire sur la révision des statuts.

Il s'agit d'un signal important qui doit marquer le début d'un changement de culture au sein de la multinationale agro-alimentaire. C'est pourquoi nous avons encouragé toutes et tous les actionnaires à saisir cette occasion de s'exprimer. Les réponses préconisées par ACTARES ont été

publiées sur son site internet et transmises par courriel aux membres dont l'adresse électronique est connue.

Ces louanges doivent pourtant être modérées par quelques bémols d'importance:

- Arrivé le 8 août 2005 dans les boîtes aux lettres, le questionnaire doit être retourné jusqu'au 26 août 2005. En pleine période de vacances, les investisseurs privés sont clairement défavorisés face aux institutionnels.
- Les thèmes les plus intéressants, comme le double mandat et le seuil de capital nécessaire à l'inscription d'un point à l'ordre du jour, ne sont pas abordés.
- Les questions sont formulées de manière trop fermée. Les questions relatives aux majorités qualifiées, par exemple, ne peuvent recevoir que les réponses «aucun changement», «sans opinion» et «abolir». L'adaptation des quorums à un niveau raisonnable ne peut pas être proposée.
- L'intransparence du processus s'inscrit mal dans la nouvelle attitude. Les résultats du sondage ne seront pas publiés mais doivent se refléter dans la communication de l'entreprise. Aux dernières nouvelles, Nestlé envisagerait sérieusement de modifier ses statuts mais buterait sur le problème des quorums de présence. Et Peter Brabeck a annoncé que le cumul des fonctions durera de quatre à cinq ans au lieu des deux à trois promis. Un bilan positif, donc, mais la vigilance reste de mise.



Le sondage de Nestlé auprès de ses actionnaires

ACTARES A CINQ ANS

ACTARES est née de la fusion de Canes, la Convention des actionnaires de Nestlé et du «Verein der kritischen AktionärInnen der Bankgesellschaft Vka», les actionnaires critiques de l'UBS. La réunion s'est mieux déroulée que de nombreuses fusions d'entreprises. Non seulement deux organisations, mais également deux cultures, ont dû se rencontrer. Un grand merci à celles et ceux qui ont rendu cela possible.

ACTARES veut incarner un courant de la société civile, par le truchement de la qualité d'action-

naire. Nous ne représentons pas de puissantes institutions de l'économie; nous prétendons représenter des petits épargnants, y compris ceux qui sont actionnaires indirectement par le biais notamment de leur caisse de retraite. Or le mot «actionnaire indirect», que nous avons probablement inventé, est entré dans le langage courant. Au début, ACTARES a insisté pour que les sociétés publient des rapports sur leur gestion environnementale et sociale. Il ne s'agissait pas seulement de forme: pour faire un rapport, il faut qu'il y ait eu

action! La multiplication des rapports a été un fait réjouissant – nous participions en cela à un mouvement plus étendu – mais l'action rapportée reste bien inégale. A l'époque, ACTARES voulait éviter toute confusion avec des mouvements d'actionnaires qui défendaient la valeur financière de leur portefeuille et des formes de gouvernance adaptées à ce seul objectif. Nous voulions éviter toute confusion entre cette mission-là et celle d'ACTARES: défendre une conduite sociale et environnementale responsable, en Suisse et à l'étranger, de la part des entreprises dont nous sommes parties prenantes en notre qualité d'actionnaires. Avec le temps, de nouveaux thèmes sont venus s'y ajouter, comme par exemple les rémunérations éhontées des dirigeants, le cumul de la fonction exécutive et du contrôle ou la nouvelle mode de la réduction de capital, avec ses inconvénients pour les petits actionnaires et la perte fiscale pour les pouvoirs publics.

Pendant ces 5 ans, le contexte s'est d'une part durci, le souci des entreprises se focalisant de plus en plus sur les valeurs financières à l'exclusion des valeurs humaines et environnementales. D'autre part, il existe aujourd'hui un large consensus pour que les entreprises assument leurs responsabilités non seulement au plan financier, mais également sur celui de l'environnement et de la société.

L'éclatement de la bulle boursière a détourné des actions beaucoup de monde parmi les petits épargnants. Cependant, le public de cotisants aux caisses de retraite et autres détenteurs de parts de fonds collectifs ne diminue guère. En leur sein se comptent toujours de nombreuses personnes qui se soucient du comportement social et environnemental des entreprises dont dépend leur épargne. Les nouvelles adhésions se poursuivent: plus nous serons nombreux plus grande sera notre influence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2005 D'ACTARES

Le jeudi 29 septembre 2005 s'est tenue à Berne l'Assemblée générale d'ACTARES.

Sous la direction conjointe de Catherine Herold et Ruedi Meyer, l'exercice 2004 est passé en revue.

La responsabilité en cadeau

Pour marquer le jubilé de l'association, le Comité d'ACTARES a tenu à remercier les membres de leur engagement et de leur fidélité par l'initiative «La responsabilité en cadeau». Cette initiative allie le plaisir d'offrir et la soif de faire découvrir nos valeurs et notre travail à toujours plus de monde. C'est ainsi que chaque membre peut désigner des personnes auxquelles ACTARES offre l'adhésion pour l'année 2006.

L'opération s'effectue de manière très simple grâce aux cartes-cadeau distribuées par poste en décembre 2005: il suffit de les remplir – sans oublier un petit mot personnel à l'intention des bénéficiaires, de les affranchir et de les renvoyer au secrétariat, qui se charge du reste. Et le tour est joué!

En amélioration par rapport à 2003, il présente encore un résultat opérationnel négatif. Une nette amélioration se profile heureusement pour 2005, notamment grâce à la réduction du nombre de postes au secrétariat.

Edouard Dommen, membre du Comité, saisit l'occasion du jubilé de l'association pour mesurer le chemin parcouru en cinq ans d'existence (voir ci-dessus). Et après une pause riche de contacts et de discussions, c'est résolument tournée vers l'avenir que l'assemblée poursuit ses travaux, d'abord en analysant et discutant le projet de lignes directrices de vote propres à ACTARES, présentées à la page 2 de ce numéro, puis en consacrant son attention aux activités à venir. La mise en application des lignes directrices constituera une étape importante pour l'association, qui cherchera activement à se renforcer au niveau des membres, des ressources et du Comité. Un projet sera consacré aux membres collectifs et un nouvel accent thématique sera mis sur l'égalité femmes-hommes ainsi que sur la répartition de la richesse créée. Tout un programme en perspective pour ACTARES.

«ÉVASION FISCALE» PAR RÉDUCTION DE CAPITAL?

Depuis un certain temps, les sociétés cotées en bourse ont de plus en plus procédé à des réductions de capital, soit par réduction de la valeur nominale des actions, soit par leur rachat, ce qui est fiscalement intéressant principalement pour les gros actionnaires. Il s'est agi entre autres de Clariant, CS Group, Galenica, Georg Fischer, Nestlé, Novartis, PSP, Sika, Syngenta, UBS et Zurich FS. En dehors du fait que l'excès de capital révèle une allocation unilatérale des profits, ce procédé peut avoir un impact négatif pour la collectivité.

Les réductions de valeur nominale sont franches d'impôts et les actionnaires peuvent donc se réjouir de profiter de la surabondance des liquidités de l'entreprise. Les collectivités publiques, elles, dont les finances sont souvent dans le rouge, sont les dindons de la farce!

ACTARES s'engage pour la prise en considération de tous les partenaires de l'entreprise, dont les collectivités publiques font partie. Peut-on cautionner aujourd'hui des distributions échappant aux taxes publiques, alors que par manque de moyens l'Etat peine à assumer ses tâches et que la cohésion sociale est menacée?

Le démantèlement des prestations publiques et la tension sociale qui en découle, menacent à moyen et long terme les bases matérielles et

immatérielles de l'existence des entreprises, et donc de leurs actionnaires. Pour cette raison, l'impact fiscal des réductions de capital doit faire l'objet d'une information et être mis en discussion. L'assemblée générale d'une entreprise doit décider en connaissance de cause. En outre, tous les actionnaires, quelle que soit leur position personnelle sur le plan de l'éthique, ont intérêt à ce que le seuil fixé pour l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une assemblée ne soit pas relevé. Ce qui est massivement le cas lors d'une réduction de valeur nominale des actions sans correction simultanée par révision des statuts.

ACTARES a donc l'intention de poser à certaines entreprises les questions suivantes:

- La réduction de capital planifiée a-t-elle des conséquences pour les impôts ou autres redevances que l'entreprise elle-même verse à la commune, au canton ou à la Confédération?
- Quels montants seraient-ils soustraits par ce procédé à ces collectivités publiques?
- Dans les différents cas de figure des réductions de capital, quelles seraient les conséquences quant aux droits des actionnaires à proposer des points à l'ordre du jour des assemblées? Des mesures à cet effet sont-elles prévues pour assurer le maintien des droits actuels?

HUMEUR

SUBVENTIONNONS LA CHIMIE ET LES PHARMAS

Le Conseil fédéral interdit l'importation parallèle de médicaments, bien que cela diminuerait les frais médicaux et partant la nécessité de subventionner l'assurance maladie: il faut, nous explique-t-il, protéger les revenus de l'industrie pharmaceutique bâloise. Pour la même raison le Conseil fédéral interdit aux paysans subventionnés d'acheter moins cher dans les pays limitrophes les produits chimiques dont ils se servent sur leur exploitation: il faut protéger les revenus de la chimie bâloise.

Ainsi les malades et les paysans servent en fait de conduit pour des subventions publiques à l'indus-

trie chimique et pharmaceutique.

Il est étonnant que les milieux de l'économie, thuriféraires de la liberté du commerce comme de sa transparence tolèrent de telles restrictions au marché libre et une telle opacité dans l'usage des fonds du contribuable.

Exigeons qu'ils soient conséquents, que les paysans et les malades soient libres d'acheter au meilleur compte et que l'Assemblée fédérale vote des paiements directs à la chimie bâloise puisqu'elle n'arrive pas à s'en sortir sans subvention.

FAIR TRADE FAIR

Après son succès de 2003, la deuxième édition de la «Fair Trade Fair» s'est déroulée fin août 2005 à Berne. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), Coop, Migros, les Magasins du Monde et Claro ainsi que gebana ont organisé en parallèle un symposium et un grand marché en plein air présentant une palette de produits issus du commerce équitable.

Comme lors de la première édition, ACTARES a saisi l'occasion de se présenter auprès d'un public a priori intéressé. Notre stand, juste devant le palais fédéral, a été animé par les trois membres alémaniques du Comité, le secrétaire exécutif et, last but not least, plusieurs membres de la région bernoise. Bien que nous n'ayions rien eu à vendre ou à faire déguster, nous avons vécu d'intéressan-

tes discussions et distribué beaucoup de documentation sur ACTARES.



Le stand d'ACTARES sur la place fédérale

PRÉCIEUX SOUTIEN PAR GLOBALLOKAL

Bonne nouvelle pour ACTARES! La fondation GlobalLokal nous a attribué un montant substantiel pour les années 2005 à 2007. Cet apport est déterminant pour élargir notre champ d'activité. Il constitue un deuxième soutien important au côté de celui de la Fondation Duchemin. Ces fonds devront être principalement consacrés à renforcer l'implantation d'ACTARES en Suisse alémanique, où le potentiel de nouveaux membres est encore particulièrement élevé.

La fondation GlobalLokal, dont le siège est à Bâle, a été fondée fin 2001 par Roger Dreyfus, docteur

en médecine. L'objectif poursuivi par la fondation est de favoriser une prise de conscience des conséquences d'une économie mondiale globalisée, à tous les niveaux, en particulier en Suisse. La fondation s'engage dans la défense de la démocratie et de la justice sociale, pour la durabilité écologique, la diversité régionale et la transparence dans les décisions politiques. Pour ce faire, GlobalLokal soutient, initie et réalise des projets, et collabore avec d'autres organisations.

Informations complémentaires:
www.globallokal.ch

NOTE DE LECTURE

ATTAC CONTRE L'EMPIRE NESTLÉ

Disponible également en allemand aux éditions Rotpunkt depuis le printemps 2005, «Attac contre l'empire Nestlé» éclaire des aspects moins connus de la multinationale. Le groupe mondialisation et multinationales d'attac-Vaud en étudie l'attitude en tant qu'employeur, en délicatesse partout dans le monde avec le droit du

travail, l'activité en Colombie, où un syndicat lutte pour ses droits, la politique face au génie génétique, l'impact sur les marchés du café et de l'eau ainsi que le commerce avec le lait en poudre, un scandale qui ne touche pas à sa fin.

Publié par attac-Vaud (Lausanne 2004)

EXONÉRATION FISCALE DES CONTRIBUTIONS À ACTARES

ACTARES a obtenu en 2004 l'exonération fiscale en vertu de son utilité publique dans le Canton de Genève, lieu de son siège social. En vertu de la pratique fiscale helvétique, ce statut devrait déjà être reconnu par les autres cantons, même si à ce jour ACTARES ne figure pas encore sur la liste de la Conférence suisse des impôts. Selon leur canton de domicile fiscal, les membres

ainsi que les donatrices et donateurs d'ACTARES peuvent donc porter leurs dons et parfois également leurs cotisations en déduction de leur déclaration d'impôts. Au cas où l'une ou l'autre autorité fiscale devait se montrer réticente, le secrétariat d'ACTARES serait heureux d'en être informé afin de pouvoir entreprendre des démarches ciblées.

DOMAINE PUBLIC

Dans ses éditions des 2 et 9 décembre 2005, l'hebdomadaire romand *Domaine Public* a traité de manière complète et approfondie la responsabilité des entreprises et le rôle des différents acteurs, dont les actionnaires. L'encartage de cartes-réponse d'ACTARES, qui a participé à

l'élaboration des articles, a rencontré un écho favorable. Nous souhaitons que le prospectus de *Domaine Public*, annexé au présent numéro, suscite auprès de nos lectrices et lecteurs le même intérêt.

Sur le net: www.domainepublic.ch

DÉLÉGUEZ VOS DROITS DE VOTE

La mission d'ACTARES est de représenter notre voix, celle d'actionnaires qui s'engagent pour une économie durable, auprès des entreprises: nous voulons influencer les décisions qui sont prises en notre nom. L'assemblée générale de Nestlé du printemps 2005 a démontré l'influence que peuvent avoir les votes des actionnaires, même minoritaires.

L'assemblée générale d'une société anonyme porte la responsabilité suprême de l'entreprise. Elle nomme le Conseil d'administration, approuve les comptes et le rapport annuel et décide

de la distribution des bénéfices. C'est pourquoi vous pouvez déléguer à ACTARES vos droits de vote si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas y participer. La feuille d'information annexée à cet envoi explique comment donner procuration à ACTARES. Si nous décidons, pour des questions d'opportunité, de ne pas prendre part à une assemblée générale, aucune voix ne sera perdue: nous prendrons les mesures nécessaires pour que nos instructions de vote soient exécutées, conformément à nos lignes directrices.

IMPRESSUM

Lettre d'information n°12

Tirage en français 800 exemplaires / en allemand 800 exemplaires

Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: Antoinette Hauri, Catherine Herold, Ruedi Meyer, Jean-François Rochat, Edouard Dommen, Roby Tschopp

Photos: Roby Tschopp

Mise en page et impression: Gegendruck GmbH, Neustadtstrasse 26, 6003 Lucerne

Impression: sur papier recyclé à 100 %, coloration à base de pigments hydrodilué

Cette lettre est diffusée aux membre d'ACTARES et à toute personne intéressée